

subir un préjudice grave à la suite des réductions du tarif canadien et qui ne parviennent pas à obtenir de prêts d'adaptation assurés et, troisièmement, de l'aide technique pour préparer les projets d'adaptation.

[Traduction]

A mon avis, si ce programme est accepté par l'industrie manufacturière canadienne—syndicat et patronat—par les banques qui y participent, ainsi que par le gouvernement, il stimulera énormément nos exportations dans ce secteur important. J'espère, monsieur le président, que nous entendrons encore parler davantage dans l'avenir du programme d'aide à la réadaptation et, grâce à lui, peut-être ne regarderons-nous pas la négociation Kennedy, comme certains membres de l'opposition semblent le faire, comme préjudiciable à nos intérêts, mais au contraire comme ouvrant de nouvelles possibilités aux exportateurs canadiens ambitieux.

• (5.30 p.m.)

M. Bell: Monsieur le président, je serai très bref. D'après les chiffres récemment publiés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, près de 69,300 personnes ont quitté les provinces atlantiques en 1967, alors que 63,800 seulement y sont entrées. Il y a donc un exode continu des provinces Maritimes vers d'autres régions du Canada. Nous savons tous, car on l'a répété bien des fois à la Chambre, qu'on pourrait y remédier en raffermissant la base industrielle de cette région. Je crains qu'au cours de la période de transition entre les programmes actuels d'aide à l'industrie et la nouvelle législation, les demandes de l'industrie ne soient pas traitées. Je comprends que la responsabilité du ministre diminue dans une certaine mesure, mais d'après les crédits, certains fonctionnaires de l'ADIA relèvent du ministre.

J'aimerais en profiter pour signaler à la Chambre que nous traversons une période de transition. En outre, le nouveau ministre du Développement rural et urbain l'a reconnu—j'ai sur moi l'un de ses communiqués, mais je ne le lirai pas—il nous faudra attendre assez longtemps la nouvelle mesure et l'application de toutes ses dispositions. J'ai entendu dire qu'un grand nombre d'industries aimeraient recevoir une aide industrielle ou une autre forme d'aide. Je songe, par exemple, à l'Office d'expansion économique de la région atlantique qui relève, bien entendu, d'un autre ministre.

Il paraît qu'il y a deux ou trois moyens d'attirer de nouvelles industries dans les provinces de l'Atlantique. Que ces moyens soient satisfaisants est une question que je ne tiens pas à discuter maintenant. Toutefois, en la

[M. Anderson.]

période actuelle de transition dont a parlé le député de Wellington et en raison de la confusion dans les ministères, j'ai reçu de nombreuses plaintes d'industries qui veulent obtenir de l'aide, en vertu de l'ancien ou d'un nouveau programme. L'acceptation des demandes est prévue en certains cas, mais je n'ai pas entendu parler de demandes qui auraient été accordées. J'espère que le nouveau ministre du Développement rural tiendra compte de la situation désespérée dans laquelle se trouve l'industrie des provinces de l'Atlantique et qu'il veillera à ce que toutes les demandes soient acceptées et étudiées favorablement pendant l'actuelle période de transition.

Nous avons tous entendu raconter comment les villes d'Halifax, Saint-Jean, Dartmouth et Fredericton ont été exclues du programme d'encouragement à l'industrie. Je n'ignore pas qu'on y a inséré une mesure complémentaire destinée à les inclure mais celle-ci, je crois, n'a même pas pu être appliquée avant l'introduction d'une nouvelle loi due à l'initiative du ministre du Développement rural et urbain. Je crois exprimer le sentiment général en disant notre espoir de voir tout cela s'arranger: qu'on fasse pour ces villes tout ce qui est prévu et qu'il en soit de même pour d'autres villes grâce à quelque nouveau programme aussi bon que l'ancien. La Chambre voudra bien noter que les industries des Maritimes sont perplexes, qu'elles soient petites ou grandes, anciennes ou nouvelles. Elles ne savent si elles doivent ou non soumettre leurs demandes. Si elles sont soumises, elles ne sont certainement pas accueillies favorablement. Le ministre consacra quelques instants, je l'espère, à donner ne fût-ce que quelques directives à ces industries à cet égard.

M. Gleave: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions au ministre au sujet du crédit n° 10, subventions pour améliorer les procédés de fabrication des produits de la graine de colza. Quelle est la nature et l'ampleur de ces subventions?

M. Hales: Monsieur le président, je crois que nous en sommes toujours au crédit n° 1. Je pense que le député se reporte au crédit n° 3.

M. Broadbent: Monsieur le président, le discours du ministre m'a beaucoup intéressé. Comme il sied aux députés de l'opposition, je ne perdrai pas de temps à relever les choses sur lesquelles nous sommes sensiblement d'accord. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a une histoire intéressante. Sa réorganisation a donné lieu à une métamorphose digne d'intérêt. En 1963, la division du